



KARMAPATRIMOINE

Document d'entrée en relation

La société Karma Patrimoine

Karma Patrimoine est une société de conseil en gestion de patrimoine adhérente à la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine.

SARL au capital de 3 000€
SIREN : 809 147 804- RCS Toulouse
60 rue Benjamin Baillaud 31500 Toulouse
05 67 76 46 21

Notre cabinet de conseil en gestion de patrimoine est indépendant sur un plan capitalistique. Il vise à répondre aux besoins de ses clients en leur apportant des solutions adaptées selon le principe de l'architecture ouverte, à savoir en sélectionnant, selon nos process internes, les produits de différents partenaires sans relation exclusive, ni lien capitalistique.

Le cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 15001372 (consultable sur le site www.orias.fr) au titre des activités règlementées suivantes :

Conseil en investissements financiers :

- Conseiller en investissements financiers adhérent à la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés financiers (AMF)
- Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante, compte tenu de notre mode de rémunération qui repose sur la perception de rétrocessions de la part de nos partenaires.
- Dans le cadre de notre prestation de conseil en investissements financiers, notre conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers.

Courtage en assurance dans la catégorie « b » :

- Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprise(s) d'assurance.
- Il peut vous être communiqué, sur simple demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles le cabinet travaille.

Courtage en opérations de banque et en services de paiement :

- Etablissements de crédit, de financement ou de paiement avec lesquels le cabinet travaille : Gresham Banque
- Le montant de la rémunération perçue par l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.

Transaction sur immeubles et fonds de commerce :

- Titulaire de la carte professionnelle d'activité de transactions sur immeubles et fonds de commerces n° CPI 3101 2018 000 023 902 délivrée par la CCI de Toulouse.
- Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

Partenariat avec la société Actwin

La société Karma Patrimoine a fait le choix de travailler en partenariat sur le courtage d'intermédiaire d'assurance (IAS) avec la société Actwin (cabinet de gestion de patrimoine) afin d'offrir à ses clients :

- Des partenariats avec les fournisseurs produits plus avantageux
- Une logistique plus importante (outils de suivi de portefeuille, agrégateur, newsletter...)
- Une double expertise si nécessaire

SARL au capital de 10 000€
SIREN : 523 533 859 - RCS Toulouse
Sporting Village - 272 route de Launaguet 31200 Toulouse
05 61 00 19 66
contact@actwin.fr / www.actwin.fr



Le cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 10057404 (consultable sur le site www.orias.fr) au titre des activités de conseil en investissements financiers, courtage en assurance et courtage en opérations de banque et en services de paiement.

Nos honoraires

Pour les personnes physiques :

Pour tout acte de conseil, un devis pourra être délivré sur simple demande et sera formalisé par une lettre de mission. Pour information, voici les honoraires que nous proposons.

Audit patrimonial

De 300€ TTC à 1 020€ TTC

Honoraires de suivi

15€ TTC par mois -> 180€ TTC par an

Déclaration d'impôt sur le revenu

240€ TTC par an

Déclaration d'impôt sur la fortune immobilière

240€ TTC par an

Pour les personnes morales :

Pour tout acte de conseil, un devis pourra être délivré sur simple demande et sera formalisé par une lettre de mission.

Informations sur les modes de communications

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrons communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunication.

Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de conseil en gestion de patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Vincent TERRANCLE en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification et limitation, ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à contact@actwin.fr. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Assurance professionnelle

La société Karma Patrimoine dispose d'une assurance en responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière, souscrites auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9.

Litige

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accusé réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de la consommation :

- Pour l'activité CIF (médiateur public) : Autorité des Marchés Financiers (AMF), Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 ([www.amf-france.org/le médiateur](http://www.amf-france.org/le_mediateur))
- Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris
Médiateurs : Christophe AVELA, Jean-Marc BLAMOUTIER, Catherine BOINEAU, Gilles CHARLOT, Michel GUIGAL (www.mediateur-conso.cmap.fr – consommation@cmap.fr)

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Autorités de tutelle

La société Karma Patrimoine est contrôlée par des autorités de tutelle :

- Au titre de l'activité de conseil en investissements financiers : Autorité des Marchés Financiers (AMF) - 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02
- Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

Je soussigné(e) / nous soussignons,
d'entrée en relation.

, atteste(ons) avoir reçu le document

Fait _____, le _____

Signature(s) du ou des client(s)

Signature du conseiller